

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAE 84 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Paris Biotech Santé (14e) et de signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention liée au versement d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Paris Biotech Santé.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'association Paris Biotech Santé, sise 12 rue de l'École de Médecine, Université Paris Descartes, 75006 Paris (numéro SIMPA : 42061 / 2018_02460).

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO